

# BULLETIN DE PARTICIPATION

## Concours visuel affiche Journée manga 2024

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

Je souhaite participer au concours de visuel d'affiche et accepte par la présente les termes du règlement 2024. Je joins obligatoirement ce bulletin, imprimé ou numérique, à mon affiche.

Fait à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_ 2024

Signature

**Bulletin à retourner avec votre œuvre  
au plus tard le 24 mai 2024 à 17h30 à  
MAIRIE**

**« Concours dessin manga »  
24 avenue Nationale  
40230 ST-VINCENT-DE-TYROSSE  
ou sur [secretariat.peej@tyrosseville.com](mailto:secretariat.peej@tyrosseville.com)**

Pour remplir ses missions de service public, la Ville de St-Vincent de Tyrosse collecte et traite les données ci-dessus dont la finalité est de pouvoir vous contacter si nécessaire. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès de Régis Gelez, Maire de St-Vincent de Tyrosse, responsable du traitement auprès de la Mairie de St-Vincent de Tyrosse, soit sur place, soit par courrier adressé à Régis GELEZ, Maire – MAIRIE – 24 avenue Nationale – 40230 ST-VINCENT-DE-TYROSSE, en joignant une copie d'une pièce d'identité, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.